

SEANCE DU
6 AVRIL 2023

RAPPORT N° I-1
23SGADB0030

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
19

Date de convocation :
31 mars 2023

Date d'affichage :
7 avril 2023

OBJET:
Adoption du compte-rendu du
bureau du 16 mars 2023

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 6
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 06 avril à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme LOUIS (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)
M. CASSIER (pouvoir à M. JAUNET)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. BAUDIN)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 16 mars 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 16 mars 2023.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 7 avril 2023
et publié, affiché ou notifié le 7 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le Creusot, le 25 mars 2023

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 16 MARS 2023
Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à quatorze heures trente, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Daniel MEUNIER, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Jean-François JAUNET, Madame Isabelle LOUIS, , Madame Montserrat REYES, Monsieur Yohann CASSIER, Madame Monique LODDO, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Georges LACOUR, Monsieur Cyril GOMET, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE.

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Roger BURTIN, Monsieur Gérard GRONFIER, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Jean-Paul LUARD.

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M.DURAND(pouvoir à Mme COUILLEROT)
M.GOMET(pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)
M.FRIZOT (pouvoir à Mme. LEMOINE) arrivée en retard (V -3)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul LUARD

Monsieur le Président propose de démarrer la séance en suivant l'ordre du jour.

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE

Le Bureau, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de la séance du Bureau du jeudi 16 mars 2023 : Jean-Paul LUARD

B) DECISIONS DU BUREAU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - Adoption du compte-rendu du bureau du 26 janvier 2023

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 26 janvier 2023.

2 - Création des emplois dans la perspective des avancements de grade, promotions internes et réussite à concours - Année 2023

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer les emplois permanents à temps complet suivants :

Filière technique :

Agent de maîtrise : 3

Technicien territorial : 4

Technicien principal de 2^{ème} classe : 4

Ingénieur territorial : 1

Filière administrative :

Rédacteur territorial : 1

Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 2

Attaché territorial : 1

Filière culturelle :

Assistant de conservation du patrimoine : 1

Assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1

3 - Direction des Ressources Humaines - Réorganisation - Suppression et créations d'emplois

M. David MARTI présente le rapport.

Monsieur Sébastien GANE précise que cette réorganisation vise à reconfigurer la direction des ressources humaines sur le long terme. La présentation au CST a permis d'obtenir l'assentiment de cette réorganisation par les organisations syndicales.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De supprimer un poste de chargé de prospectives SIRH ;
- De créer un poste de chef de service support interne et qualité à temps complet de la filière administrative calibré du cadre d'emploi de rédacteur territorial (B) au grade attaché territorial principal (A) ;
- De supprimer un poste de chef de service emploi, mobilité et développement des compétences (A) ;
- De créer un poste de chargé de mission sécurisation des parcours professionnels à temps complet relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial (A) ;
- De supprimer un poste de chef de service prévention et accompagnement du personnel (A) ;
- De créer un poste de chargé de mission maintien dans l'emploi, handicap et égalité professionnelle - QVCT à temps complet relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial principal tenant compte du grade actuel détenu par l'agent ;
- De supprimer un poste de chargé de prévention des risques professionnels (B) ;
- De créer un poste de chargé de gestion emploi et compétences à temps complet relevant de la filière administrative calibré sur le grade de rédacteur territorial (B) ;
- De supprimer un poste de chargé de formation (B) ;
- De créer un emploi d'assistant de gestion Ressources Humaines à temps complet relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial (C) ;
- De créer un poste chargé de missions QVCT – ergonomie relevant de la filière technique ou administrative à temps complet calibré sur le grade d'ingénieur ou d'attaché (A) ;
- De créer au sein du service support interne et qualité un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial (C) ;
- D'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Président, à signer les contrats à intervenir en cas de recrutement d'agents contractuels.

4 - Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Réorganisation - Créations d'emplois

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer :
 - Au sein du service Eau :
 - ✓ Un emploi permanent de chef de service Eau à temps complet relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi de technicien territorial (B) au grade d'ingénieur principal (A)
 - ✓ Un emploi permanent à temps complet de chargé d'exploitation, ressources, barrages relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial (C) au cadre d'emploi de technicien technique territorial (B)
 - ✓ Un emploi permanent de chargé d'animation territoriale à temps complet relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi de technicien territorial (B)
 - Au sein du service Assainissement :
 - ✓ Un emploi permanent de chargé du contrôle des exploitants à temps complet relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial (C) au cadre d'emploi de technicien territorial (B)
 - ✓ Un emploi permanent de chargé d'exploitation à temps complet relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à agent de maîtrise (C)
 - ✓ Un emploi non-permanent de chargé des rejets non domestiques à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emploi de technicien territorial (B)
 - Au sein du service Ingénierie :
 - ✓ Un emploi permanent de dessinateur-surveillant de travaux à temps complet relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à agent de maîtrise principal (C)
 - ✓ Un emploi permanent de chargé de projets de réseaux à temps complet relevant de la filière technique calibré du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial (C) au cadre d'emploi de technicien territorial principal (B)
- De préciser que ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels conformément à la réglementation en vigueur ;
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure les contrats à intervenir avec les agents contractuels, le cas échéant ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget dédié.

5 - Direction générale des Services - Chargé de coordination auprès du DGS - Suppression - Création d'un emploi

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De supprimer un emploi d'assistante du Directeur Général des Services à compter du 1^{er} juillet 2023,
- De créer un emploi à temps complet de chargé de coordination auprès du DGS relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emploi de rédacteur territorial (B) à compter du 1^{er} juillet 2023,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

6 - Direction de la Gestion des Déchets - Création d'un emploi de conseiller gestion préventive des déchets suivi biodéchets

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent de conseiller prévention déchets – suivi biodéchets à temps complet relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir en cas de recrutement d'un agent non-titulaire ;
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

7 - Fourniture et services de téléphonie mobile pour la CUCM - Résiliation de l'accord cadre à bons de commande n° 19017DSF passé sur appel d'offres ouvert

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De résilier l'accord-cadre à bons de commande n° 19017DSF conclu avec la société ORANGE SA sis 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS à compter du 1^{er} avril 2023 pour motif d'intérêt général.

8 - Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM. Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2104301PR

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 1 au marché 2104301PR conclu avec l'entreprise SAS PARIZOT, domiciliée 19 rue des acacias, 71200 LE CREUSOT :
 - En intégrant le nouveau bordereau de prix et le nouveau catalogue, les nouveaux prix unitaires augmentant en moyenne de 5,2% et générant un impact estimé à environ 5 600 € supplémentaire sur la dépense 2023 sur les bases d'un chiffre d'affaire annuel 2022 d'environ 110 000€ HT ;
 - En modification la clause butoir, celle-ci passant de 5% annuellement à 5% semestriellement ;
 - En insérant une clause de réexamen et une clause de sauvegarde.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - Gestion des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de l'aire de grand passage sur le territoire de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché n°19063DPD

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Monsieur David MARTI rappelle que la Communauté Urbaine attend des aides de l'Etat pour remettre en état les aires d'accueil des gens du voyage. C'est une position dont le Préfet est bien informé.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°1 au marché n°19063DPD pour intégrer une moins-value d'un montant de 30 684 € HT soit 36 820,80 € TTC.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 - Le Creusot - Barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum - Travaux de curage résiduel, de désamiantage et déconstruction/démolition - Autorisation de signature d'un marché public à procédure adaptée

Mme Evelyne COUILLEROT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec le groupement DEMECY France Sud – Rhône-Alpes (mandataire) / DDM, domicilié ZI de la Silardière – rue Jean Monnet 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES pour un montant de 70 663,75 € HT, soit 876 796,50 € TTC ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

2 - Le Creusot - Barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum - Travaux préalables de désamiantage, déplombage et curage - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2005101DPD

Mme Evelyne COUILLEROT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer modification n° 1 au marché 2005101DPD conclu avec l'entreprise PRO AMIANTE – domiciliée LA MOTTE LOISY 71300 ST BERAIN SOUS SANVIGNES, pour une diminution du montant initial de 41 311,70 € HT, soit 49 574,04 € TTC.

3 - Montceau-Les-Mines - Remplacement des installations de ventilation au bâtiment WEBHELP 1 - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure adaptée

M. Jean-Paul LUARD présente le rapport.

Monsieur Jean-Marc FRIZOT arrive.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché pour à conclure avec l'entreprise BOUILLLOT SAS, domiciliée 10 zone Sainte-Elisabeth, 71300 Montceau-les-Mines pour un montant de 117 905,30 € HT, soit 141 486,35 € TTC ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

4 - Réfection d'ouvrages de franchissement sur les communes de Blanzay, Ciry le Noble, Saint Sernin du Bois et Le Creusot - Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché 2201402PRP

M. Yohann CASSIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 2 au marché 2201402PRP conclu avec l'entreprise G2C pour acter une augmentation du marché d'un montant de 444,73 € HT. Le montant global du marché est donc de 136 686,93 € HT, 164 024,32 € TTC, soit une hausse de 0,32 %.
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Eau et assainissement - Mary et Mont Saint Vincent - Modalités de facturation aux tarifs communautaires - Autorisation de signer la convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention formalisant les conditions de facturations aux tarifs communautaires à compter du 1^{er} janvier 2023 avec le Syndicat Intercommunal de la Guye, sur la base du projet joint ;
- D'imputer les dépenses correspondantes aux budgets annexes eau, assainissement collectif, assainissement non collectif correspondants

2 - Eau potable - Achat en gros au SIE Guye - Autorisation de signer la convention 2023-2025

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet ci-joint de convention avec le SIE Guye, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base du projet annexé, et tout document s'y rapportant.

C) AVIS DU BUREAU SUR LES PROJETS DE DELIBERATION A PRESENTER AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2023

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable au fait de prendre acte des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

2 Cabinet du Président - Ajustement de l'organisation - Suppression et création d'emplois

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à M. le Président de recruter 2 collaborateurs de cabinet, étant précisé que le montant des crédits sera déterminé de sorte que :
 - o Le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ;
 - o Le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement et servi au fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel le plus élevé ou du grade administratif le plus élevé dans la collectivité ;
- Créer 2 emplois non permanents de collaborateurs à temps complet (35/35èmes) au sein du cabinet du Président, soit un emploi de chef(fe) de cabinet et 1 emploi de collaborateur de cabinet ;
- Supprimer l'emploi non-permanent à temps complet au sein du cabinet du Président de directeur de cabinet à compter du 03/05/2023.

3 Rapport Social Unique 2021 - Présentation

-

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte du Rapport Social Unique 2021.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 HD PUBLICITE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Madame Pascale FALLOURD arrive.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la convention d'application entre l'entreprise HD PUBLICITE, la SCI ESPACE AVRIL et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- Autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SCI ESPACE AVRIL ;
- Autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;
- Imputer la dépense sur le budget correspondant.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 Attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne - Autorisation de signature de la convention cadre et d'objectif 2023.

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la mise en place de la convention cadre et d'objectif 2023 mis en place entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Université de Bourgogne.
- Autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

2 RESEAU THD - SPL SUD BOURGOGNE THD - Contrat de concession - Avenant n°1

-

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de concession entre la SPL et la société dédiée Sud Bourgogne Networks, tel qu'annexé à la présente délibération. ;
- Autoriser le Président, ou l'élu compétent en matière de commande publique, à signer cet avenant.

Avant la clôture de la séance, Monsieur Guy SOUVIGNY annonce que l'Office du Tourisme lance sa saison touristique le 7 avril.

La séance est levée à 15h25.

Le président,
David MARTI

